

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ANO-BLOC

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2012-0017

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0001235-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	8
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	12
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	14
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	15
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	19
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	20
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	20

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ANO-BLOC

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Pelsis Belgium NV
	Adresse	Industrieweg 15 B-2880 Bornem Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2012-0017	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0001235-0000	
Date de l'autorisation	23/02/2012	
Date d'expiration de l'autorisation	28/12/2022	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Larc
Adresse du fabricant	ZA Kerampaou 29140 Melgven France
Emplacement des sites de fabrication	ZA Kerampaou 29140 Melgven France
Nom du fabricant	Pelsis Belgium
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Ltd
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13, Newman Lane GU34 2QR Alton, Hampshire Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.0026

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

Éliminer le récipient dans conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Intérieur****Type de produit**

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-souris domestiqueJuvéniles et adultes

Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes

Rattus rattus-rat noirJuvéniles et adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Contre les souris : 25 à 30 g d'appât par postes d'appâtage - -

Appât:

- Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.

- Contre les souris : 25 à 30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

La quantité de produit par station doit être adaptée à la quantité effective. Le nombre de postes d'appâtage est fonction de l'aire à traiter et du taux d'infection.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac.

Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE :3kg - 5 kg – 10 kg.

Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies inviolables en PE:

- pour les souris : 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g;
- pour les rats : 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats -- réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiqueJuvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Contre les souris : 25 g à 30 g d'appât par postes d'appâtage - - Appât: - Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres. - Contre les souris : 25 g à 30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres. La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le nombre de postes d'appâtage est fonction de l'aire à traiter et du taux d'infection.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE :3kg - 5 kg – 10 kg. Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies inviolables en PE: - pour les souris : 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g;

- pour les rats : 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiqueJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	25 g à 30 g 'appât par postes d'appâtage - - Appâts : - Contre les souris : 25 g à 30 g 'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres. Le nombre des sachets par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le nombre de postes d'appâtage est fonction de l'aire à traiter et du taux d'infection.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE :3kg - 5 kg – 10 kg. Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies en PE: - pour les souris : 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g;

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats -- Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun Juvéniles et adultes Rattus rattus-rat noir Juvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	200 g d'appât par postes d'appâtage - - Appât: 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres. La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le nombre de postes d'appâtage est fonction de l'air à traiter et du taux d'infection.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels

PE ou PP (20-200 g) ou en vrac.
Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE :3kg - 5 kg – 10 kg.
Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies inviolables en PE:
- pour les rats : 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestiques et/ou rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiqueJuvéniles et adultes Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Contre les souris : 25 à 30 g d'appât par postes d'appâtage - - Appât: - Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres. - Contre les souris : 25 à 30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres. La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le number de postes d'appâtage est fonction de l'air à traiter et du taux d'infection.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le conditionnement ne doit pas être inférieur à 3 kg. ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE :3kg - 5 kg – 10 kg. Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies inviolables en PE: - pour les souris : 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g; - pour les rats : 5 * 20 g, 4 * 25 g, 4 * 28 g, 4 * 30 g, 3 * 40 g, 2 * 50 g, 2 * 70 g, 2 * 80 g, 1 * 100 g, 1 * 150 g ou 1 * 200 g.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours pour les souris et tous les 5 à 7 jours pour les rats au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques- Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiqueJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	25-30 g d'appât par postes d'appâtage - - Appâts : 25-30 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 3 mètres.

La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le number de postes d'appâtage est fonction de l'air à traiter et du taux d'infection.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum de 100 g (souris uniquement) ou 300 g (souris et rats).
ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac.
Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE : jusqu'à 100 g par produit vendu contre souris uniquement et jusqu'à 300 g pour les produits vendus contre rats et souris.
Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies en PE:
- pour les souris : 2 * 20 g, 1 * 25 g, 1 * 28 g ou 1 * 30 g;

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Rats – Non professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	200 g d'appât par postes d'appâtage - - Appâts : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres. La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le number de postes d'appâtage est fonction de l'air à traiter et du taux d'infection.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 300 g ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac. Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE ; jusqu'à 300 g. Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies en PE: - pour les rats, 5*20 g, 4*25 g, 4*28 g, 4*30 g, 3*40 g, 2*50 g, 2*70 g, 2*80 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Rats – Non professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brunJuvéniles et adultes Rattus rattus-rat noirJuvéniles et adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	200 g d'appât par postes d'appâtage - - Appâts :

- Contre les rats : 200 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 15 mètres.

La quantité de produit par station d'appâtage doit être adaptée à la quantité effective. Le nombre de postes d'appâtage est fonction de l'air à traiter et du taux d'infection.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum de 300 g.

ANO-BLOC est fourni en blocs. Les blocs sont emballés dans des sachets individuels PE ou PP (20-200 g) ou en vrac.

Ils sont ensuite emballés dans des seaux en PP ou dans des cartons avec un revêtement intérieur en PE : jusqu'à 300 g.

Les blocs peuvent également être fournis dans les stations d'appât pré-remplies en PE:
- pour les rats, 5*20 g, 4*25 g, 4*28 g, 4*30 g, 3*40 g, 2*50 g, 2*70 g, 2*80 g, 1*100 g, 1*150 g ou 1*200 g

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

UTILISATEURS PROFESSIONNELS et PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT:

- La fréquence des inspections de la zone traitée doit être à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'étude conduite sur l'efficacité du traitement. Cette fréquence doit être consistante avec les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
 - Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
 - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- ### **UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT:**
- Envisager des mesures de contrôle préventives (par exemple enlever toutes nourritures et boisson potentielle, refermer les trous) afin d'améliorer la prise du produit et réduire la possibilité de re-infestation.
 - Enlever tout appât et station d'appât restants à la fin de la période de traitement.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS et PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation (en accord avec le code de bonnes pratiques concerné)
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels ou professionnels ayant des compétences avancées démontrées, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels ayant des compétences avancées démontrées uniquement»).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

UTILISATEURS PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES uniquement:

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS uniquement:

- Afin de réduire le risque d'empoisonnement secondaire, rechercher et enlever les cadavres des rongeurs à des intervalles réguliers (par exemple au moins 2 fois par semaine). Si une inspection plus fréquente ou journalière est exigée, spécifier.
- Ne pas utiliser les appâts contenant les anticoagulants comme appâts permanents pour la prévention d'infestation ou à but de monitoring.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que :
 - le produit ne peut être vendu au grand public (par exemple "pour les professionnels uniquement")
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin du traitement (par exemple l'activité rodenticide est toujours observée), l'utilisateur devrait s'adresser au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS:

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
 - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres des rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.